



**COMMUNE DE
SAILLANT**

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 1^{er} Août 2026

Date de la convocation : 24 Juillet 2026

Date de la séance : 1^{er} Août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (10) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Martine JEUNE, Mireille CARRET, Yvan CARRET, Thomas ROBERT, Nathalie GIRARD, Clarisse CHAPOT

Absent (1) : Fabien ROURE

Procuration (1) : Fabien ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Mireille CARRET

ORDRE DU JOUR
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
1. CREATION ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLETC)
2. MISE A DISPOSITION D'UNE ARCHIVISTE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME
3. VENTE D'UNE PARTIE D'UN SECTIONNAL – LE MONT
4. DESIGNATION DU REFERENT DECHETS, CULTURE ET PATRIMOINE et VIE ASSOCIATIVE
5. REFACTORATION DES FRAIS D'INTERVENTION CONSECUTIFS AU RENVERSMENT D'UNE TOUPIE DE BETON SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
6. MOTION DE SOUTIEN A LA LOI INTEGRALE VISANT A LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES COMMISES A L'ENCONTRE DES FEMMES ET DES ENFANTS
7. MOTION CONTRE LA « NEUTRALISATION » DES POSTES D'ANGLAIS, d'EPS, d'HISTOIRE-GEOGRAPHIE et de TECHNOLOGIE
8. REMPLACEMENT LOGICIEL METIERS
9. DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE DU DEBAT OBLIGATOIRE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS
10. AVENANT CONVENTION ADIT – MODALITES D'ORGANISATION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Mireille CARRET comme secrétaire de séance.

Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 09 Mai 2026 :

- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
- DESIGNATION DU REFERENT AGRICOLE
- TARIFS INTERVENTION SUR RESEAU EAU POTABLE CHEZ PARTICULIERS
- MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2027
- SUPPRESSION SERVITUDES D1335 (ANCIENNE POSTE) COMPLEMENT
- CREATION SERVITUDES D1335 et D1336 (ANCIENNE MAISON RAGE) COMPLEMENT
- ACQUISITION BARNUM AU PROFIT DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE
- CHOIX ENTREPRISES AMENAGEMENT DU GARAGE D1166 EN LOCAL POUR LE PERSONNEL
- ACQUISITION BARNUM AU PROFIT DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

PV approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

1. CREATION ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLETC)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez est tenue de constituer une commission locale d'évaluation des charges transférées, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres.

Cette commission a pour objet principal d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences sur les attributions de compensation, perçues ou versées, auprès des communes membres. Elle est composée du Président de la CC, des Maires des 58 communes – qui doivent désigner un suppléant – et des vice-présidents qui n'ont pas la qualité de maire.

Aujourd'hui, il convient donc de désigner le suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, prend acte de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées et de la désignation automatique de M. Le Maire. Il désigne Madame HORTALA Danièle en tant que suppléant au sein de cette commission et autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

2. MISE A DISPOSITION D'UN.E ARCHIVISTE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les archives de la commune ont réellement besoin d'être triées et classées. Le travail avait été commencé par un agent de la Communauté de Communes il y a une dizaine d'années mais le travail n'a pas été terminé.

Cette mission ne semble pas pouvoir être réalisée par les agents de la commune ni par les élus vu l'ampleur du travail.

Monsieur le Maire a donc sollicité le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme qui peut mettre à disposition un archiviste pour effectuer ce tri / classement.

Un diagnostic a été effectué par leurs services qui prévoient une durée d'intervention de 48,5 jours à 275 € la journée.

Ce travail comprendrait le classement, la rédaction du bordereau d'élimination, la préparation du dépôt aux archives départementales, l'inventaire des registres, la rédaction des répertoires et une sensibilisation à l'archivage.

Les élus se rendent visiter la salle des archives pour se rendre compte. En effet, il y a beaucoup de boîtes et documents à trier.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le recours au service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme afin de procéder au classement et à la mise en conformité des archives communales. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un archiviste ainsi que les éventuels avenants et prend acte que la tarification du service est fixée à 275 € / journée d'intervention.

Décision approuvée (9 voix pour ; 2 voix contre : Mireille CARRET et Yohann CARRET qui estiment que le tarif est beaucoup trop onéreux. Ils se demandent s'il y a besoin d'autant de temps pour tout trier).

3. VENTE D'UNE PARTIE D'UN SECTIONNAL – LE MONT

M. le Maire expose aux membres présents une requête déposée par des habitants du Mont, par laquelle ces derniers sollicitaient la possibilité d'acquérir une partie de la parcelle de terrain sectionnale jouxtant leur parcelle.

Il informe l'assemblée que ces administrés viennent de retirer leur demande, par courrier écrit. Cette décision est donc annulée.

(Des administrés souhaitaient participer à la séance pour écouter cette décision ; M. Le Maire leur a expliqué que ce sujet était annulé à la demande des intéressés).

4. DESIGNATION DU REFERENT DECHETS, CULTURE ET PATRIMOINE et VIE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'à la demande la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, il y a lieu de désigner un référent culture, un référent patrimoine, un référent vie associative et un référent déchets.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, désigne Danièle HORTALA comme référente culture et vie associative ; Guy CHAZOT comme référent patrimoine ; Martine JEUNE comme référente déchets et référente suppléante culture, vie associative et patrimoine. Thomas ROBERT est désigné référent suppléant déchets.

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

5. REFACTURATION DES FRAIS D'INTERVENTION CONSECUTIFS AU RENVERSEMENT D'UNE TOUPIE DE BETON SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 5 juin dernier, une toupie de béton a déversé une partie de son chargement sur la chaussée et sur les pavés, devant le four à pain, au 6 Place du Tilleul.

4 élus et 2 agents ont travaillé pendant 1h30 pour nettoyer.

Il convient donc de refacturer cette main d'œuvre et l'eau utilisée à l'entreprise concernée. Il s'agit de la société BML de Craponne-sur-Arzon.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, unanime, autorise la refacturation au responsable du sinistre (la société BML de Craponne-sur-Arzon) ou à son assureur de l'ensemble des frais engagés par la commune à la suite du renversement de la toupie de béton ; c'est-à-dire les 9 heures de main d'œuvre à 30 € / h (moyenne du coût horaire du personnel communal, charges patronales incluses) ainsi que les 10 m³ d'eau utilisés à 1,20 € / m³.

L'entreprise BML sera donc redevable de 282,00 Euros.

Décision approuvée (10 voix pour ; 1 abstention : Danièle HORTALA qui estime que c'est un peu cher).

6. MOTION DE SOUTIEN A LA LOI INTEGRALE VISANT A LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES COMMISES A L'ENCONTRE DES FEMMES ET DES ENFANTS

Le Conseil municipal a examiné une motion de soutien à la proposition de loi intégrale visant à renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants. Considérant la nécessité de renforcer la prévention, la protection des victimes et les moyens de la justice, les élus demandent l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur ce texte.

Motion adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

7. MOTION CONTRE LA « NEUTRALISATION » DES POSTES D'ANGLAIS, d'EPS, d'HISTOIRE-GEOGRAPHIE et de TECHNOLOGIE

Le Conseil municipal a examiné une motion s'opposant au projet de l'Éducation nationale de « neutraliser » les postes vacants d'anglais, d'EPS, d'histoire-géographie et de technologie dans plusieurs collèges ruraux du secteur (dont Saint-Anthème). Estimant que cette mesure fragilise la stabilité des équipes pédagogiques, la qualité de l'enseignement et l'attractivité des établissements, les élus demandent de surseoir à l'exécution de cette décision ainsi que l'ouverture d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. La motion est adoptée à l'unanimité et sera transmise aux autorités compétentes ainsi qu'aux parlementaires et conseillers départementaux concernés.

Motion adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

8. REMPLACEMENT LOGICIEL METIERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les logiciels métiers actuellement utilisés par les services administratifs de la commune ont besoin d'être remplacés afin de garantir la continuité, la sécurité et la modernisation des outils de gestion communale. Sont appelés « logiciels métiers » les logiciels de comptabilité, de paie, de gestion des ressources humaines, d'état civil, des élections, de facturation ainsi que les autres applications nécessaires au fonctionnement du secrétariat de mairie.

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez a proposé aux communes de son territoire une offre du fournisseur BERGER-LEVRAULT pour la mise en place de cette nouvelle suite logicielle qui s'élève à 2532,00 € TTC / an.

Une remise exceptionnelle de 50 % sur le montant de l'abonnement pendant les deux premières années et de 40 % la 3^{ème} année peut être accordée à condition que le devis soit signé avant le 31 décembre 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve le principe du remplacement des logiciels métiers du secrétariat de mairie par la suite logicielle proposée par BERGER-LEVRAULT WeMagnus. Il autorise M. Le Maire à signer le devis de 2532,00 € TTC avant le 31/12/26 pour bénéficier de la remise exceptionnelle.

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

9. DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE DU DEBAT OBLIGATOIRE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Il rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire sur les deux volets – Santé et Prévoyance – et quelles sont les modalités actuelles de participation de l'employeur public ainsi que les garanties proposées aux agents à l'heure actuelle, à savoir :

- Volet santé : la Commune de Saillant participe, depuis le 01/01/26, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents et verse une participation mensuelle de 15 € à tout agent en emploi permanent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à un contrat risque santé labellisé individuel

- Volet prévoyance : la Commune de Saillant a souscrit à un contrat collectif à adhésion obligatoire auprès de GROUPAMA CIGAC (taux : 1,96 %) depuis le 01/01/25. Elle participe à hauteur de 50 % de la cotisation de chaque agent en emploi permanent (avec un minimum de 7 € mensuels par agent)
La Commune de Saillant est donc déjà conforme au texte de loi adoptée en décembre 2025 obligeant les collectivités territoriales à adhérer à un contrat collectif en termes de prévoyance et à participer à hauteur de 50 % à compter du 01/01/2029.

Des échanges ont lieu pour le volet santé, ils souhaitent que des devis de contrats collectifs soient réalisés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, prend acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et charge Monsieur le Maire de faire réaliser des devis de contrats collectifs pour le volet santé.

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

10. SUBVENTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, face aux importants incendies survenus ces derniers jours sur le territoire national, l'Association des Maires de France (AMF) a invité les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à apporter, dans les meilleurs délais, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la phase d'accompagnement des populations sinistrées qui s'inscrira dans la durée.

Afin de faciliter cette mobilisation, l'AMF propose que les collectivités effectuent un don directement à la Protection Civile, acteur majeur des opérations de secours, de soutien aux populations et d'aide aux territoires touchés.

Après avoir entendu, le Conseil Municipal, unanime, décide d'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 200,00 € au profit de la Protection Civile afin de soutenir les opérations de secours et d'accompagnement des victimes des incendies.

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

11. AVENANT CONVENTION ADIT – MODALITES D'ORGANISATION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune adhère à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) depuis le 16 décembre 2017. Une convention a été signée le 17 janvier 2018 concernant les modalités d'organisation pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Il expose au Conseil Municipal que l'ADIT a proposé aux collectivités adhérentes un avenant à cette convention afin de prendre en compte plusieurs évolutions réglementaires et organisationnelles.

Monsieur le Maire donne lecture de cet avenant.

Après avoir entendu, le Conseil Municipal, unanime, approuve les termes de cet avenant proposé par l'ADIT et l'autorise à le signer.

Décision approuvée à l'unanimité (11 voix pour).

12. DOSSIERS EN COURS

PLUI : l'enquête publique s'est clôturée fin juin 2026. Une réunion a eu lieu à Baffie le 9 Juillet dernier pour analyser les remarques recueillies pendant l'enquête. L'adoption de ce nouveau PLUI de la Vallée de l'Ance devrait être à l'ordre du jour d'un Conseil Communautaire fin 2026.

Maison Rage : Le rendez-vous pour la signature de l'acte de servitude est enfin programmé à début Septembre. Nous disposerons ensuite pleinement de ce bâtiment pour envisager une réhabilitation.

Local du personnel : les travaux ont commencé (maçonnerie, raccordement en eau et assainissement). Pour rappel, le coût s'élève à 35 056,00 € HT. La DETR et le FIC nous subventionnent à hauteur de 70 %.

Eglise : Le Département nous a annoncé il y a quelques semaines de pas nous accorder la subvention en 2026 pour la 2^{ème} tranche. Cependant, nous venons d'apprendre qu'ils reviennent sur cette décision ; nous en sommes ravis et attendons l'arrêté officiel avec impatience. Pour rappel, la DRAC et la Région Auvergne Rhône Alpes nous ont accordé leurs subventions. Il devrait rester 79 708,00 € à la charge de la commune qui n'envisage pas de souscrire à un emprunt pour cette tranche de travaux.

Viabilisation réserve foncière le Petit Garret : dossier de demande de permis d'aménager à monter afin d'entreprendre les travaux de raccordement en eau et électricité (travaux de viabilisation envisagés fin 2026).

Zone de loisirs de Fangody : afin de compléter l'agencement, des devis ont été demandés pour installer un toboggan et une balançoire. Les propositions sont difficilement comparables puisqu'ils ne proposent pas les mêmes matériaux au sol ni en fourniture. Nous allons travailler sur le dossier en fin d'année.

Eau : Emilie a commencé les relevés de compteur.

Des devis sont en cours pour remplacer les pompes à chlore des différents châteaux d'eau.

Nous avons reçu la nouvelle borne à incendie pour la Route de Fangody. Christian devrait l'installer à l'automne.

Salle des fêtes : des devis ont été demandés pour modifier tout l'éclairage du bâtiment afin de voir davantage et de faire des économies d'énergie. Nous sommes en attente de toutes les propositions.

Un bandeau de toit et un chéneau sont à remplacer ; voir avec LES CHARPENTIERES AUVERGNATS

Une remise à niveau de toute la vaisselle vient d'être faite.

Ecole : A partir de la rentrée, la répartition du RPI va être modifiée. Saillant accueillera les CE2 à la place des CE1. Cette modification a été effectuée par les enseignantes et l'académie afin de répartir les enfants entre les 3 écoles car de nombreux enfants de CE2 se sont inscrits au RPI ces dernières semaines.

Saillant accueillera donc 22 enfants cette année.

Pour ce qui est de la garderie, les 3 Maires du RPI ont décidé de facturer 1 € / enfant / jour la garderie du soir suite à l'embauche d'une 2^{ème} personne pour surveiller les enfants. Le coût restant sera divisé entre les 3 communes.

13. ECHANGES SUR LES DOSSIERS FUTURS

Travaux envisagés prochainement :

- Climatisation de l'école / salle jaune : EDF a mis en place une aide de 400€ par équipement pour aider les collectivités à acquérir des ventilateurs, climatiseurs, etc. La Région peut aussi subventionner l'achat de ce type de matériel à hauteur de 50 %. Il semble opportun d'en profiter pour équiper l'école car les enfants ont eu très chaud ce mois de Juin. Ce type de matériel pourra aussi être utilisé pour rafraîchir la salle jaune et la proposer comme salle

climatisée aux personnes vulnérables. Les élus décident donc de demander des devis pour équiper l'école de climatiseurs portatifs et ventilateurs de plafond.

Les élus, unanime, autorise Monsieur le Maire à monter les dossiers de demandes de subvention correspondants auprès de la Région et d'EDF.

- Eau : les châteaux d'eau de la commune et du SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE sont très vieillissants : la cuve et la tuyauterie de celui de Bichelonne ont besoin d'être refaits. L'étanchéité du plafond, de la cuve et les tuyauteries de celui de Laffix sont à refaire. La tuyauterie et la sécurité de celui d'Hauteville sont à revoir. Nous avons sollicité le cabinet SECAE pour un premier avis. Nous sommes en attente de son retour. Nous souhaiterions pouvoir prétendre à des subventions du Département et de l'Agence de l'Eau.
- Bâtiments de la Poste et Gîtes : les deux projets ne vont pas pouvoir se faire en même temps. Pour les gîtes, suite à la visite par la commission « bâtiments », il ressort qu'ils sont en assez bon état et agréables à vivre. Il faut cependant refaire toute la toiture (en amiante), remplacer toutes les huisseries et rénover certaines pièces. Prévoir également d'apporter une touche de décoration, une remise à niveau de la vaisselle et de l'électroménager.
Pour l'ancienne Poste : compte-tenu du volume des travaux à faire, les conseils d'un professionnel seront pris à la fin d'année 2026. Dans un 1^{er} temps, nous allons nous rapprocher du Parc Livradois Forez qui est en mesure de nous apporter des conseils.
- Voirie : un programme de goudronnage pour 2027 sera chiffré en fin d'année et un choix sera fait en fonction des nouvelles aides du FIC et de la DETR.
- Huisseries Mairie – Ecole : la peinture de toutes les huisseries de ce bâtiment a besoin d'être refaite. Des devis vont être demandés à des entreprises spécialisées.
- Réserves d'eau : compte-tenu de tous les incendies sur le territoire français, les élus s'interrogent sur la faisabilité d'effectuer des travaux au Volcan de Montpeloux afin que les pompiers puissent utiliser le lac du cratère comme réserve d'eau. Ils s'interrogent aussi pour mettre en place une réserve au trop-plein du château d'eau d'Hauteville. Projets qui méritent réflexion plus poussée.

QUESTIONS DIVERSES

- Décharge Fangody : il convient de mener une réflexion concernant son avenir en prévoyant une réglementation claire
- Les vice-présidents d'ALF sont venus à Saillant pour visiter le Relais des Orgues (dont les murs appartiennent à ALF). La visite des locaux n'a pas pu avoir lieu. Ils souhaitent visiter tous leurs bâtiments sur le territoire.
- Les tableaux d'affichage au pied de la Mairie ont été changés pour 1200,00 € TTC
- Déneigement : à réfléchir rapidement
- Prévoir agrandissement socle poubelles à Calmard
- Bulletin municipal : point sur la distribution
- Repas des élus / agents : le 02 Octobre 2026 soir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.

Le Maire,
Michel ROCHE

Le secrétaire de séance
Mireille CARRET

